
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2018 - 307 DU 11 JUILLET 2018

portant établissement des équivalences entre les grades au sein de l'ex-Police et de l'ex-Gendarmerie nationales et les grades à la Police républicaine.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- vu** la loi n° 2017-41 du 29 décembre 2017 portant création de la Police républicaine ;
- vu** la loi n° 2017-42 du 02 juillet 2018 portant statut des personnels de la Police républicaine ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2018-198 du 05 juin 2018 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2016-416 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique ;
- sur** proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique,
- le** Conseil des ministres, entendu en sa séance du 11 juillet 2018,

D É C R È T E

Article premier

Les équivalences entre les grades au sein de l'ex-Police et à l'ex-Gendarmerie nationales et les grades à la Police républicaine s'établissent comme suit :

I- AGENTS DE POLICE

AGENT DE POLICE	Gardien de la paix de 3 ^{ème} classe	Gendarme de de 3 ^{ème} classe	Néant
	Gardien de la paix de 2 ^{ème} classe	Gendarme de de 2 ^{ème} classe	Agent de police de 2^{ème} classe
	Gardien de la paix de 1 ^{ère} classe	Gendarme de de 1 ^{ère} classe	Agent de police de 1^{ère} classe

II- BRIGADIERS DE POLICE

BRIGADIERS DE POLICE	Subalterne	Sous-brigadier de paix de 2 ^{ème} classe	Maréchal des logis	Sous-brigadier de police de 2^{ème} classe
		Sous-brigadier de paix de 1 ^{ère} classe	Maréchal des logis-chef	Sous-Brigadier de police de 1^{ère} classe
	Supérieur	Brigadier de paix	Adjudant	Brigadier de police
		Brigadier-chef	Adjudant-chef	Brigadier-chef de police
		Brigadier-major	Major	Brigadier-major de police

III- OFFICIERS DE POLICE

III- OFFICIERS DE POLICE				
OFFICIERS DE POLICE	Subalterne	Lieutenant- stagiaire de police	Sous-lieutenant	Sous-lieutenant de police
		Lieutenant de police	Lieutenant	Lieutenant de police
		Capitaine de police	Capitaine	Capitaine de police
	Supérieur	Commissaire principal de police	Chef d'escadron	Commissaire principal de police
		Commissaire divisionnaire de police	Lieutenant- colonel	Commissaire divisionnaire de police
		Contrôleur général de police	Colonel	Contrôleur général de police
	Généraux	Inspecteur général de brigade	Général de brigade	Inspecteur général de police de 2^{ème} classe
		Inspecteur général de division	Général de division	Inspecteur général de police de 1^{ère} classe
		Inspecteur général de corps de police	Général de corps d'armée	Inspecteur général de police major
		Inspecteur général major	Général d'armée	Inspecteur général de police de classe exceptionnelle

Article 2

Les gendarmes de 3^{ème} classe en activité à la date de promulgation de la loi n° 2017- 42 du 02 juillet 2018 portant statut des personnels de la Police républicaine sont reclassés agents de police de 2^{ème} classe.

Article 3

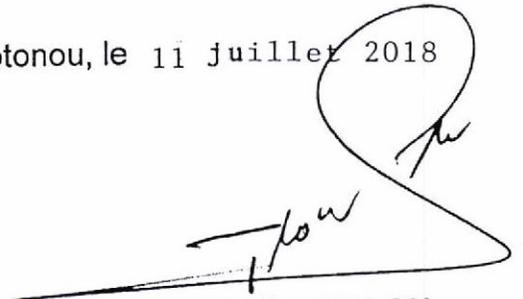
Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique et le Ministre de l'Économie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires. Il sera publié au Journal officiel.

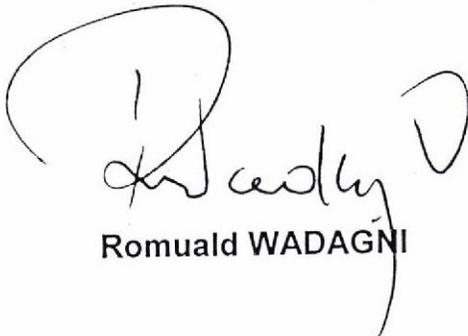
Fait à Cotonou, le 11 juillet 2018

Le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



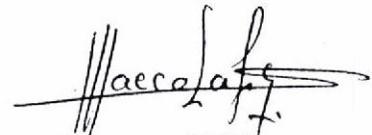
Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre de l'Intérieur et de
la Sécurité Publique,



Sacca LAFIA

Ampliations : PR 6 - AN 4 - CS 2 - CC 2 - CES 2 - HAAC 2- HCJ 2- MISP 2 - MEF 2 - AUTRES MINISTERES 20 -SGG 4- JORB 1.